

COMMISSION DU FOOTBALL ENTREPRISE

REUNION DU
MARDI 23 SEPTEMBRE 2025

Présents : Mme Véronique AMBLARD
MM. Jean-Noël AMBLARD, Jacky BLANCARD, Régis DEBATISSE, Jean-Paul MORERE.

* * * * *

► Election du bureau

Le bureau est reconduit.

- Présidente : Véronique AMBLARD
- Secrétaire : Jean-Noël AMBLARD
- Secrétaire Adjoint : Jean-Paul MORERE
- Membres : Jacky BLANCARD, Régis DEBATISSE

Adoption de PV : Le PV de la réunion du 15/01/2025 est adopté à l'unanimité.

Coupe SENIQUETTE : 3 clubs engagés CENTESIA, CHEMINOTS de GERZAT et GAZELEC.

Championnat : GAZELEC (1) descend en D2
COLLECTIF SPORTIF CHAMALIEROIS monte en D1
Le club d'IMMENCITE est mis en sommeil
Le club du GAZELEC engage une seule équipe

REUNION AVEC LES CLUBS

Tous les clubs sont représentés. Monsieur Joao Pereira représentant la commission départementale des Arbitres et chargé des désignations est excusé.

La commission renouvelle ses félicitations pour la saison 2024/2025 à :

AS MEDICALE PLUS champion de D1 et D2.

COLLECTIF SPORTIF CHAMALIEROIS monte en D1

BIB vainqueur du Challenge BOSSIN contre AS MEDICALE PLUS, après un très beau match avec un bel esprit sportif.

Merci à la ville d'AULNAT et au club pour le prêt des installations et l'accueil chaleureux.

Merci également à Philippe AMADUBLE Président du DISTRICT pour sa présence.

Le DISTRICT a offert un jeu de maillots aux 2 équipes et un trophée au vainqueur, la coupe pour le finaliste a été offerte par Numéros 10.

La présidente fait un tour de table pour vérifier et actualiser les coordonnées des clubs

► CHAMPIONNAT

Annonce de la composition des poules.

D1 : AS MEDICALE PLUS 1 – B.I.B.F.C1 – CENTESIA1 – CLT A.I.A. Asc 1– COLLECTIF SPORTIF CHAMALIEROIS 1 – GERZAT CHEMINOTS 1 – TRAMINOTS CLT 1 – VOLVIC SOURCES 1.

D2 : AS MEDICALE PLUS 2–B.I.B.F.C2– CENTESIA 2 – C.H.U CLT 1– CLT GAZELEC 1 – GERZAT CHEMINOTS 2.

Pour cette poule composée de 6 équipes, la Commission met en place une nouvelle formule.

Ce championnat se disputera en 2 phases :

Une 1^{ère} phase où les 6 équipes se rencontreront en matchs aller et retour soit 10 matchs, puis une 2^{ème} phase où les 3 premiers de la phase 1 se disputeront la première place pour une montée en D1 éventuelle et les 3 autres les places de classement avec une montée possible en D1 si les 3 premiers sont des équipes réserves et ne peuvent pas prétendre à monter en D1 soit 4 matchs.

► **RAPPELS IMPORTANTS**

DOUBLE LICENCE

Le nombre de joueurs double-licence pouvant figurer sur une feuille de match est fixé comme suit :
D1 : 8 DL - D2 : 9 DL

LICENCE DIRIGEANT : Article 6.1 des règlements généraux LAURA FOOT 2024/2025 **minimum 3**.

DELEGUES AU TERRAIN : l'équipe recevant doit en présenter 2 (FMI)

PARTICIPATION AVEC LES EQUIPES RESERVES DES JOUEURS AYANT EFFECTUE LE DERNIER MATCH AVEC UNE EQUIPE EVOLUANT AU NIVEAU SUPERIEURE :

3 joueurs maximum sont autorisés à participer en équipe inférieure.

MUTATION (changement de club)

Exonération des droits de mutation pour le football entreprise. Lors de la demande de licence préciser dans les commentaires exonération article 90 règlement FFF pour le foot diversifié de niveau B.

FORFAIT ARBITRAGE : il reste fixé à 36 euros par match à payer par l'équipe qui reçoit.

NOUVELLE PROCEDURE A APPLIQUER POUR REPORT DE MATCHS :

Report ne plus envoyer de mail ou sms au District et à l'arbitre seule la commission autorise le report.

Les référents à contacter :

Jean-Paul MORERE tel : 06 67 30 03 20 jeanpaulmorere@orange.fr

Régis DEBATISSE tel : 06 78 20 90 26 regisdebatisse@hotmail.fr

Ils se chargeront d'aviser le District et l'arbitre et concerteront avec les responsables des 2 équipes une nouvelle programmation du match.

De même quand il n'y a pas d'arbitre désigné contacter la commission qui se chargera de prévenir le responsable des désignations, si vous faites un mail au secrétariat du district il ne sera pas pris en compte.

REPORTS DE MATCHS :

Suite à une décision de la commission, approuvée par le Comité de Direction du District il est rappelé que :

«Hors arrêtés municipaux ou décision des arbitres, à partir du 2^{ème} report il sera retiré 1 point au classement puis 1 point par report supplémentaire après avis des référents et de la commission».

SANCTIONS :

1 – Avertissements : La récidive d'avertissements est comptabilisée de manière indépendante si un licencié pratique dans plusieurs disciplines. Cela veut dire qu'il n'y a plus cumul entre club Libre et club Entreprise pour ce qui concerne leur championnat respectif.

2 – Suspensions : Les sanctions inférieures ou égales à deux matchs fermes sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées, football libre ou football entreprise.

Par contre **à partir de trois matchs fermes** le joueur doit purger le nombre de matchs prévus dans les deux clubs et dans toutes les équipes où il est susceptible de jouer.

3- Participation : Tout club qui fera figurer en tant que suspendu un joueur sur une feuille de match aura match perdu même sans réserve de l'adversaire.

Par contre tout club qui utilisera pour une fonction officielle les services d'un joueur, d'un arbitre ou d'un dirigeant suspendu aura match perdu si des réserves ont été déposées en conformité avec l'article 22 du règlement de Ligue.

ENVOI FMI : Au plus tôt après la rencontre.

En cas de problème pour la réalisation d'une FMI, vous devez prendre contact avec le Correspondant FMI désigné par le District, à savoir : **M. BERTRAND Jérôme – 06 22 72 83 54** ou jerome.b8@wanadoo.fr

A l'AG du District il a été décidé qu'en cas de problème de FMI si vous n'avez pas contacté M.BERTRAND vous avez match perdu

PAIEMENT DES RELEVÉS FINANCIERS :

Bien respecter les dates d'échéance sous peine de retrait de point au classement. En cas de difficultés momentanées vous pouvez demander au District ou à la LIGUE de différer l'encaissement de votre chèque.

Attention il n'y a pas d'envoi par courrier des relevés financiers, ils sont consultables sur FOOTCLUBS après avoir reçu un mail sur la boîte mail officielle du club laurafoot.net.

CHALLENGE NUMEROS N°10 est reconduit par l'équipementier.

DOTATION NIKE chaque club a reçu un mail de la FFF pour un bon de réduction de 325€ sur la plateforme NIKE à utiliser avant le 30 septembre 2025.

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT Vendredi 05 décembre 2025 Auditorium LIGUE COURNON

La commission procède ensuite avec les clubs au cadrage des matchs aller.

Prochaine réunion mardi 13 janvier 2026. Commission 18h00, clubs 19h00.

La Présidente :
Véronique AMBLARD

Le secrétaire Adjoint :
Jean-Paul MORERE